



The poster features a background of cracked, dry earth. At the top left, a yellow curved banner contains the date '07/08/2026'. Two large blue water droplets are positioned on either side of the main title. The title itself is in large, bold, white capital letters on a blue rectangular background. Below the title, a yellow banner contains the text 'RESTRICTIONS EN EAU - LISSAC' in red. Another yellow banner below that contains the text 'CONSULTEZ [HTTPS://VIGIEAU.GOUV.FR](https://vigieau.gouv.fr)' in red. The main body of the poster is a large blue rectangle containing white text. It starts with a yellow banner for 'PRINCIPALES INTERDICTIONS / AUTORISATIONS EN EAU POTABLE OU DANS LES NAPPES - puits ou forage' in red and blue. Below this, a yellow banner for 'SECTEUR EN ALERTE' is flanked by a faucet icon on the left and a well icon on the right. The text then lists various water usage restrictions and authorizations in white. At the bottom, a yellow banner for 'EAU DES COURS D'EAU : EN CRISE' is flanked by two river icons, followed by another yellow banner for 'RESTRICTIONS + IMPORTANTES' and a final yellow banner for 'CONSULTEZ VIGIEAU POUR + DE DETAILS'.

07/08/2026

ALERTE SÉCHERESSE

RESTRICTIONS EN EAU - LISSAC

CONSULTEZ [HTTPS://VIGIEAU.GOUV.FR](https://vigieau.gouv.fr)

PRINCIPALES INTERDICTIONS / AUTORISATIONS
EN EAU POTABLE OU DANS LES NAPPES - puits ou forage

SECTEUR EN ALERTE

Arrosage des jardins potagers : **interdiction de 13h à 20h**

Arrosage des pelouses, massifs fleuris, jardins d'agrément
espaces verts : **autorisé de 20h à 8h, sauf du mardi au
mercredi, du jeudi au vendredi, du dimanche au lundi.**

Arrosage des plantations d'arbres de moins de 3 ans :
autorisé de 20h à 8h tous les jours

Piscines : interdiction totale remplissage sauf remise
niveau, interdiction totale vidange de piscine.

Lavage de véhicule chez les particuliers, de façades:
interdiction sauf impératif sanitaire.

EAU DES COURS D'EAU : EN CRISE

RESTRICTIONS + IMPORTANTES

CONSULTEZ VIGIEAU POUR + DE DETAILS

Détails des restrictions sur Lissac

Arrosage des jardins potagers (y compris serres non-agricoles)

Interdiction de 13h à 20h.

Arrosage des pelouses, massifs fleuris, jardins agrément, espaces verts, golfs particuliers

Interdiction sauf de 20h à 8h du lundi au mardi, du mercredi au jeudi, du vendredi au samedi et du samedi au dimanche

Arrosage des plantations d'arbre de moins de 3 ans

Interdiction de 8h00 à 20h00.

Piscines

Interdiction totale

Sauf remise à niveau et premier remplissage si le chantier avait débuté avant les premières restrictions et après consultation du gestionnaire de l'alimentation en eau potable

Pour accéder à l'ensemble des restrictions en fonction de votre adresse ou de votre activité (pour les professionnels) et consulter les arrêtés préfectoraux, consultez le site vigieau.gouv.fr

L'eau devient une ressource rare, nécessaire à tous, humains, animaux, plantes, la sauvegarder et l'utiliser avec parcimonie est un devoir citoyen. Merci de votre compréhension.

Le respect des restrictions est obligatoire sous peine de recevoir une amende de 1500€